

## 58ème COURSE DE COTE de Marchampt en Beaujolais CONDITIONS D'ACCREDITATION

Le Comité d'Organisation et le Service Presse de la  
58ème COURSE DE COTE de Marchampt en Beaujolais proposent deux formules :

### PACK PRESSE

Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (*hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...*)
- Fournir au Service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse**,
- Un **badge**,
- Une **chasuble Média** (*verte*) - Elle est « individuelle », est délivrée par le Service Presse en échange d'une caution.

Précision : le nombre de chasubles est limité à deux par média représenté

### PACK MULTIMEDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse**,
- Un **badge**.

Toute demande d'accréditation (*par mail*) doit parvenir **au plus tard avant le 12-06-2019**. Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de la 58ème COURSE DE COTE de Marchampt en Beaujolais

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (*excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA*).

Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

Responsable Presse  
C.PETIT

# 58ème COURSE DE COTE de Marchamp en Beaujolais

## FORMULAIRE D'ACCREDITATION

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.

### NOM DU MEDIA

TITRE : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....

### DESIGNATION

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE           | 6- ATTACHE DE PRESSE           |
| 3- TELEVISION / RADIO           | 7- VIDEO                       |
| 4- AGENCE PHOTO                 | 8- TEAM                        |

### PERSONNES A ACCREDITER

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

### PACK PRESSE

Je déclare être détenteur :

- Carte de presse n° ..... Et/ou  Laissez Passer Média  
FFSA  
 Lettre accréditive  
 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

### PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur :

- Lettre accréditive

### MENTIONS OBLIGATOIRES

- Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.  
 Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

DATE : .....  
SIGNATURE

LIEU : .....

Document à renvoyer à **ASAB** [asab@asab.fr](mailto:asab@asab.fr)  
avant le **12-06-2019**